



**RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation de région académique
à l'information et à l'orientation**

DRAIO
N° L-22-180

Affaire suivie par :
Dominique Lévêque
DRAIO

Mél : draio@region-academique-hauts-de-france.fr

Rectorat de Lille
144 rue de Bavay
BP 709
59033 Lille Cedex
03.20.15.66.05

Rectorat d'Amiens
20 boulevard d'Alsace-
Lorraine
80063 Amiens Cedex 9
03.22.82.39.20

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE HAUTS-DE-FRANCE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE LILLE
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

VU la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants qui modifie l'article L. 612-3 du code de l'éducation

VU la loi n° 2017-86 du 27/01/2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

VU le décret n° 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de technicien supérieur pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel

VU le décret n° 2019-215 du 21 mars 2019 relatif aux modalités d'admission en section de technicien supérieur et modifiant le code de l'éducation

ARRÊTE

Article 1 - Conformément au VII de l'article 1 de la loi n° 2018-166, le présent arrêté définit, pour la campagne Parcoursup 2022, un pourcentage minimal de bacheliers professionnels retenus pour l'accès en section de technicien supérieur. Ces pourcentages minimaux tiennent compte de la spécialité du diplôme préparé et des demandes enregistrées dans le cadre de la procédure de préinscription dans Parcoursup.

Article 2 - L'objectif est de porter à 50% la part des bacheliers professionnels admis en BTS. Les seuils de référence fixés pour chaque spécialité de BTS et détaillés dans les annexes jointes, s'inscrivent dans cette politique.

Article 3 - Le Secrétaire Général de région académique est chargé de la mise en œuvre de ces dispositions.

Article 4 - Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 4 mai 2022

Valérie CABUIL

PJ :

Annexe 1 – Objectifs minimaux d'accès des bacheliers professionnels en BTS par établissement et spécialité de BTS – 2022 académie de Lille

Annexe 2 – Objectifs minimaux d'accès des bacheliers professionnels en BTS par établissement et spécialité de BTS – 2022 académie d'Amiens